

# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2007

## HISTOIRE - GÉOGRAPHIE

Série : S

DUREE DE L'EPREUVE : 4 heures

SERIE S : coef. 3

*Les calculatrices ne sont pas autorisées.*

*Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.*

*Le candidat doit traiter UN des trois sujets d'histoire  
de la première partie et UN des deux sujets de géographie  
de la deuxième partie*

(La feuille annexe sur laquelle le candidat réalise le croquis de géographie  
est àagrafer avec la copie.)

# *Première partie*

## **HISTOIRE**

Le candidat choisit UN des trois sujets proposés.

SUJET I.

COMPOSITION

Les transformations de la société française des années 1960 à nos jours.

SUJET II.

COMPOSITION

Les relations internationales de 1947 à 1991.

SUJET III.  
ÉTUDE D'UN ENSEMBLE DOCUMENTAIRE

Quelles ont été les relations économiques entre les colonies françaises et la métropole ?

Liste des documents :

*Document n° 1* : « A Madagascar, leçons de culture aux indigènes ».

*Document n° 2* : Hubert Deschamps, historien et administrateur français témoigne sur l'économie de la Côte-d'Ivoire en 1941-42.

*Document n° 3* : Extrait de l'article « Afrique occidentale française » du catalogue de l'exposition coloniale internationale de Paris en 1931.

*Document n° 4* : Recommandation de la Conférence de Brazzaville.

**Questions**

**Première partie**

Analysez l'ensemble documentaire en répondant aux questions suivantes :

1. D'après les documents 1, 2, 3 et 4, relevez les différentes activités économiques des colonies françaises.
2. Que nous apprend le témoignage d'Hubert Deschamps sur les conditions de travail des colonisés ? (document 2).
3. Comment les documents 2 et 3, cherchent-ils à mettre en valeur les avantages de la colonisation pour les pays et les peuples soumis à l'autorité de la France ?
4. Quelles évolutions se dessinent entre 1941 et 1944 dans la politique des autorités françaises concernant le code du travail ? Quels événements ont pu justifier ce changement d'attitude ? (documents 2 et 4).
5. D'après les sources des quatre documents, relevez le point de vue dominant et indiquez ceux qui sont absents.

**Deuxième partie**

À l'aide des réponses aux questions, des informations contenues dans les documents et de vos connaissances, rédigez une réponse organisée au sujet : « Quelles ont été les relations économiques entre les colonies françaises et la métropole » ?

**Document n° 1 : Gravure et commentaire extraits du « Petit journal, supplément illustré »  
du 8 novembre 1897.**

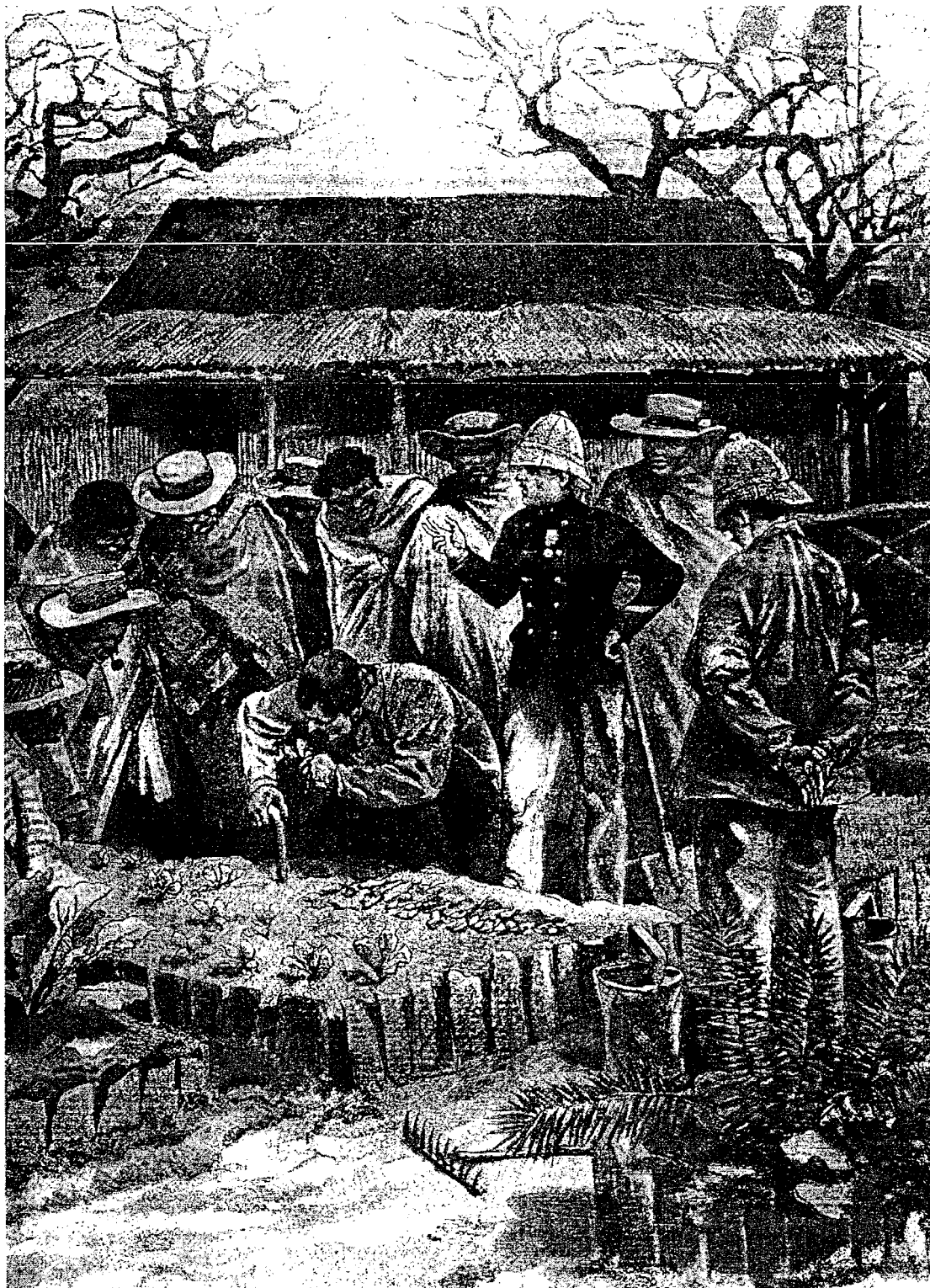
« A Madagascar, leçons de culture aux indigènes.

Le général Gallieni comprend son devoir dans toute son étendue. Il sait qu'il ne lui suffit pas d'assurer notre conquête à Madagascar, de réprimer les soulèvements, de faire respecter le nom de la France ; il veut encore le faire aimer et il cherche à donner le bien-être à ceux dont les destinées lui sont confiées.

C'est pourquoi il s'applique à développer l'agriculture à Madagascar.

De véritables instructeurs choisis par lui se sont mis en rapport avec les indigènes ; ils leur ont enseigné à dessécher les marais, à en faire des terres fertiles où pousseront abondamment le riz et toutes sortes d'autres plantes.

Bientôt, le bien-être régnera parmi les populations conquises, et une fois de plus la France pourra se féliciter d'avoir rempli sa mission sacrée, qui est de répandre dans le monde la lumière et la civilisation. »



**Document n°2 : Hubert Deschamps, historien et administrateur français témoigne sur l'économie de la Côte d'Ivoire en 1941-42.**

« Le cacao, introduit par les Européens, avait gagné les indigènes et créé parmi eux une classe de planteurs riches. Le café, les bananes, le bois étaient européens, de même que les rares industries. Le commerce (import-export, gros et détail) appartenait à de gros trusts, répandus dans toute l'Afrique occidentale.

Les planteurs indigènes étaient aidés de leur famille ou de volontaires venus des régions intérieures. Le travail chez eux était paternel, arrangeant, avec des cadeaux en nature, ce qui convenait aux habitudes de ces paysans libres. Au contraire, les conditions chez les Européens, en équipe, à la cloche\*, sous surveillance, avec sanctions et retenue de solde, suscitaient peu de volontaires. On avait donc recours au « recrutement administratif ».

La grande forêt étant quasi déserte (2 à 5 habitants au km<sup>2</sup>), la Haute-Volta \* avait été rattachée à la Côte d'Ivoire en 1932. On en tirait annuellement de 20 000 à 30 000 travailleurs. J'écrivais dans un rapport au G. G. \*, le 30 juin 1941 : « Les hommes sont recrutés par les soins des chefs de subdivisions et de notables, dans la proportion de 5% de prestataires. Ils sont engagés pour un an et généralement convoyés jusqu'au lieu de destination. Les désertions, une fois les hommes arrivés sur le lieu de travail, sont relativement peu nombreuses et affectent toujours les mêmes employeurs pour des raisons diverses : manque de soins, mauvais traitements, retenues de salaire, refus de libération en fin de contrat.

Ce recrutement, malgré les affirmations péremptoires de certains de mes prédécesseurs, se fait grâce à une pression administrative, d'ailleurs assez légère. Il s'agit de créer un courant qui doit en principe devenir une libre habitude. »

\* la cloche sonne le début et la fin des travaux.

\* Haute-Volta : l'actuel Burkina Faso.

\* G. G. : Gouvernement général.

Hubert DESCHAMPS, « *Roi de la brousse : mémoires d'autres mondes* », Paris, Berger-Levrault, 1975.

**Document n°3 : Extrait de l'article « Afrique occidentale française » du catalogue de l'exposition coloniale internationale de Paris en 1931.**

« Cette fédération compte huit colonies : le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, la Mauritanie, le Soudan, la Haute-Volta et le Niger, dirigées par huit gouverneurs réunis sous l'autorité du gouverneur général dont la résidence est Dakar, ville érigée en territoire autonome. ...

Les 4 500 kilomètres de voies navigables, les 3 240 kilomètres de voies ferrées, les 46 000 kilomètres de voies carrossables sur lesquelles roulent 7 000 voitures ou camions : tout cela crée des moyens de déplacement qui, avec la sécurité absolue du pays, mélangent vite les races et les langues. On fait maintenant en une heure la route que l'on mettait deux jours à parcourir il y a vingt ans. Ce sera encore mieux avec l'aviation...

Tout ce que l'A.O.F. produit, exploite et expédie de bois précieux et communs, textile, arachides, huiles et amandes de palmes, cuirs, cires, fruits tropicaux qui, chaque année davantage, voisinent sur nos tables avec les fruits de nos vergers, elle l'étale devant nous sans compter. Le trafic total de ces huit pays, nous dit leur gouverneur général, est passé de 163 millions de francs en 1906 à 2 milliards 822 millions en 1929. La raison d'un tel écart tient surtout dans l'accroissement de l'outillage durant cette période : les voies ferrées, par exemple, ont passé de 550 à 3 200 kilomètres. Que sera-ce le jour où l'ensemble de ces peuples sera desservi par des réseaux complets, qui aboutiront à des ports judicieusement choisis ?

Une factorerie, une boutique sont ouvertes. Elles vous donnent une idée des opérations commerciales courantes. Entrez-y, et vous constaterez que le troc est aboli depuis longtemps en A.O.F.. Le Noir connaît la monnaie métallique, le billet de banque ; il sait très bien comparer les prix et faire jouer la concurrence entre les différentes maisons de commerce mieux encore que chez nous, car la publicité n'a pas encore usé là-bas de son pouvoir de suggestion. L'homme nu y devient une exception : les tissus d'habillement comptent pour un tiers dans le total des exportations ».

**Document n°4 : Recommandation de la Conférence de Brazzaville concernant le régime du travail dans l'Empire français (30 janvier - 8 février 1944).**

La question posée à la Conférence était ainsi conçue :

« Comment faire pour concilier la nécessité de faire fonctionner et de développer les exploitations agricoles existantes (ou celles même qui seraient créées), les mines, les chantiers forestiers et les industries actuelles ou éventuelles avec la double obligation de maintenir en bon ordre la société indigène et d'en assurer la repopulation ? »

Après en avoir délibéré dans sa séance du 2 février 1944, la Conférence a adopté la recommandation ci-après :

Si l'effort de guerre exige provisoirement le maintien du régime présent du travail, la Conférence n'en est pas moins unanime à affirmer la supériorité absolue de la liberté du travail : un délai maximum de cinq ans sera imparti aux autorités locales pour la rétablir.

Le rétablissement du libre marché du travail ne peut aller sans un relèvement sensible de la condition morale et matérielle du travailleur qui trouvera dans la hausse des salaires, dans l'organisation de l'apprentissage et dans le développement de l'enseignement professionnel, avec l'éducation de la responsabilité qu'il comporte, le moyen d'être attiré vers le travail et d'y satisfaire sa dignité et ses besoins. Toujours dans le dessein de donner au travail, en Afrique, la place d'honneur qui lui revient, il est recommandé :

1° L'institution d'un service obligatoire du travail pendant un an pour les indigènes de 20 à 21 ans reconnus aptes et qui n'auraient pas été pris dans la première portion du contingent militaire.

Ces indigènes seraient employés uniquement sur les chantiers d'intérêt public.

Seraient exemptés de ce service du travail les indigènes qui pourraient prouver avoir travaillé pendant dix-huit mois chez un employeur privé ;

2° La création d'un livret de pécule qui assurerait une retraite à l'indigène après quinze à vingt ans de travail. Cette mesure devrait s'étendre à toutes les catégories de travailleurs indigènes ;

3° L'observation régulière du repos hebdomadaire;

4° La durée de la journée de travail fixée à huit heures ;

5° Le respect de toutes les croyances religieuses, que les travailleurs soient chrétiens, musulmans ou fétichistes;

6° L'interdiction d'une retenue de salaire sans l'assentiment de l'administration...

[Suivent des recommandations relatives à l'assistance médicale, aux questions économiques et à la gestion des personnels.] »

## *Deuxième partie*

# GÉOGRAPHIE

### CROQUIS DE GÉOGRAPHIE :

Le candidat choisit UN des deux sujets proposés.

Il réalise un croquis à partir du fond de carte fourni, accompagné d'une légende organisée.

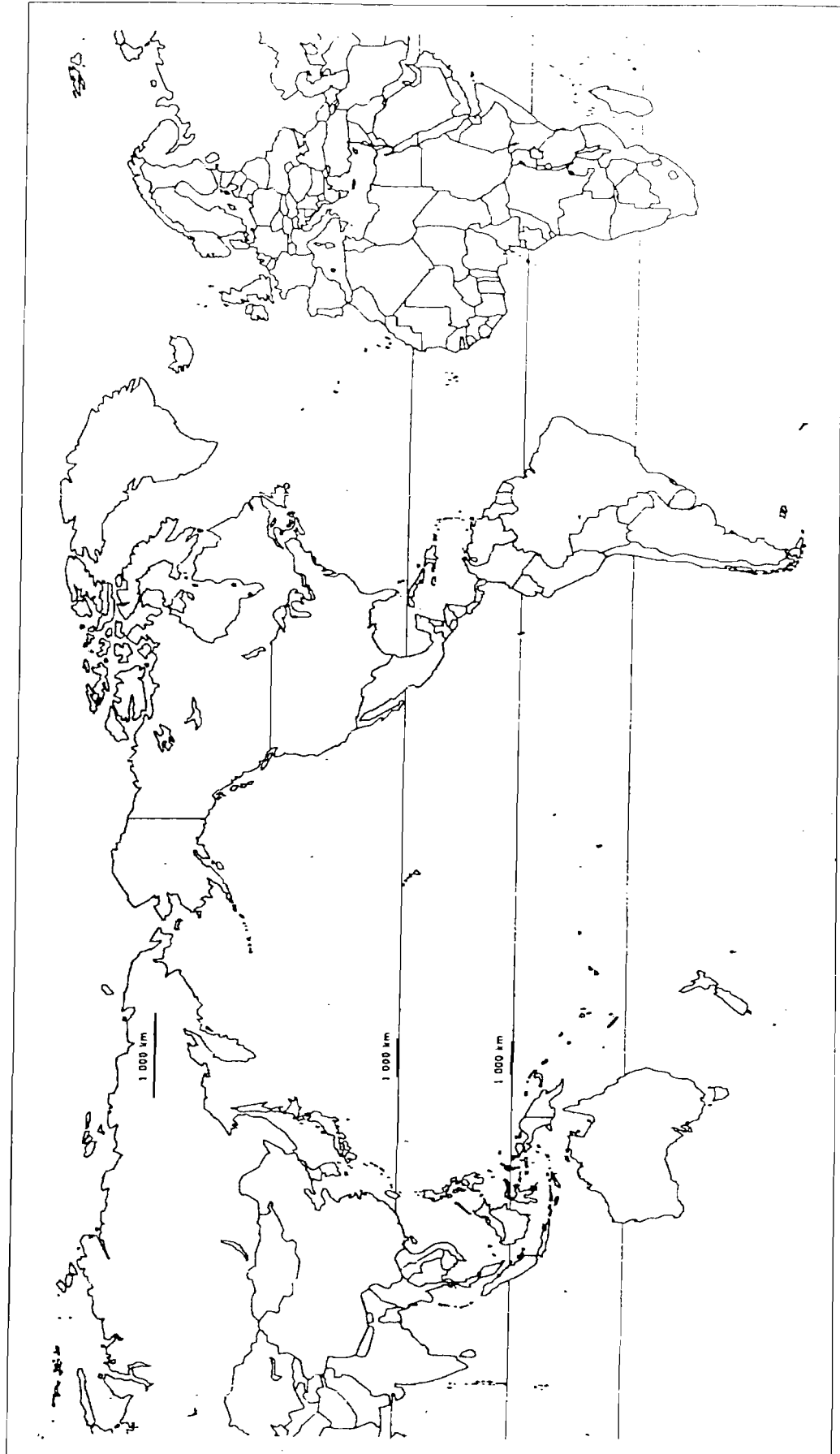
#### SUJET I.

Les manifestations de la puissance des Etats-Unis dans le monde.  
*Utiliser le fond de carte page 8.*

#### SUJET II.

L'aire de puissance de l'Asie orientale.  
*Utiliser le fond de carte page 9.*

*Voir feuilles annexes, pages 8/9 et 9/9*



TITRE :



TITRE :

